

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
29, rue du pont
92200 Neuilly-sur-Seine

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex

Georges Rocchietta
Président-Directeur Général
ATLAND
40, avenue Georges V
75008 PARIS

Neuilly-sur-Seine, le 25 avril 2025

LETTRE DE FIN DE TRAVAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

A l'attention du Président-Directeur général,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société **ATLAND**, nous vous informons que nous avons mis en œuvre, sur le document d'enregistrement universel de la société **ATLAND** établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous avons vérifié que :

- Nos rapports sur les comptes consolidés et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, figurant avec les comptes correspondants présentés selon le format défini par le règlement délégué (UE) 2019/815 respectivement aux paragraphes 7.1 et 7.2 du document d'enregistrement universel, sont ceux que nous avons établis le 9 avril 2025 ;
- la version lisible des comptes consolidés et des comptes annuel, présentés au format XHTML, de l'exercice clos le 31 décembre 2024 figurant respectivement aux paragraphes 7.1 et 7.2 du document d'enregistrement universel concorde avec les comptes arrêtés par le conseil d'administration qui ont fait l'objet de nos rapports.

Nos travaux sur le balisage mentionnés dans notre rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été effectués sur la version des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel. Il ne nous appartient pas de vérifier que le balisage des comptes consolidés inclus dans le document d'enregistrement universel correspond au balisage sur lequel ont porté nos travaux.

Nous avons également vérifié que :

- les rapports sur les comptes consolidés et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 établis par les cabinets AGM et KPMG, figurant respectivement aux paragraphes 7.1 et 7.2 du document de référence n° D.24-0258 déposé auprès de l'AMF le 5 avril 2024, sont incorporés par référence avec les comptes historiques correspondants, comme précisé en page 3 du document d'enregistrement universel ;
- les rapports sur les comptes consolidés et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 établis par les cabinets AGM et KPMG, figurant respectivement aux paragraphes 7.1 et 7.2 du document de référence n° D.23-0397 déposé auprès de l'AMF le 5 mai 2023, sont incorporés par référence avec les comptes historiques correspondants, comme précisé en page 3 du document d'enregistrement universel.

Nos diligences ont également consisté à vérifier la concordance des informations portant sur la situation financière et les comptes avec les informations financières historiques ayant fait l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes et à procéder à la lecture d'ensemble du document d'enregistrement universel afin de relever, parmi les autres informations, celles qui nous apparaîtraient manifestement incohérentes sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission.

Cette lettre vous est adressée en application de l'article 212-15 du règlement général de l'AMF. Elle est établie aux seules fins du dépôt auprès de l'AMF du document d'enregistrement universel et ne peut pas être utilisée dans un autre contexte.

Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige pouvant résulter de nos diligences telles que rappelées dans la présente lettre qui est soumise au droit français.

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

PricewaterhouseCoopers Audit

 *Laurent BOUBY*

Laurent Bouby
Associé

 *Jean-Baptiste Deschryver*

Jean-Baptiste Deschryver
Associé